

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 21 mars 2024

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Jean-Marie MIGNOT pouvoir à Nicolas BALOT
Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Laurent LAFAYE
Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU

Étaient absents excusés :

Jean-Marie MIGNOT, Jean-Jacques MORLAY, Laure ROUBERTIE, Céline DUPUY-LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert ROUSSEAU

N°2024/D/013 - Objet : **Implantation d'arceaux vélos sur le territoire de la commune**

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que depuis 2016, Limoges Métropole met en place des infrastructures de stationnement pour vélos sur son territoire dans le cadre du développement des modes actifs.

Afin de renforcer l'offre de stationnement existante, Limoges Métropole propose l'implantation de 13 arceaux sur 6 sites de la commune.

Une convention de fourniture et de pose d'arceaux vélo doit être établie entre Limoges Métropole et la commune.

Concernant les emplacements retenus, certains concernent le domaine privé communal. Aussi, un accord particulier doit être établi pour chacun de ces sites.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture et de pose d'arceaux vélos avec Limoges Métropole,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords particuliers pour l'implantation de 8 arceaux sur le domaine privé communal,
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 27 mars

Le Maire,



Gaston Chassain
Gaston CHASSAIN.